



Le Lien – Edition spéciale

Confédération Nationale des Foyers Ruraux & Associations de développement et d'animation du milieu rural

INFORMATIONS CORONAVIRUS

Les renseignements et directives fiables et mises à jour régulièrement concernant cette actualité sont transmises par l'ARS de votre région et/ou par la Direction départementale de la protection des populations (DDPP).

EDITION SPECIALE CORONAVIRUS

« En cette période grave de pandémie, la solidarité et la responsabilité doivent guider notre vie pour les jours et les semaines à venir. Si ma pensée va en premier aux plus fragiles et aux plus démunis, je vous souhaite à toutes et tous ainsi qu'à vos proches de supporter ces épreuves dans les meilleures conditions. Vivre au ralenti : c'est l'occasion de réfléchir à la vie que nous menons, à la société dans laquelle nous vivons. » P. Bailleau, président de la CNFR.

Au-delà des questionnements profonds qu'imposent cette crise sanitaire sur notre modèle de société, la dimension économique est, elle aussi, au cœur des préoccupations pour le quotidien des structures. Dans ce contexte, le monde associatif doit en effet faire face comme les autres aux conséquences économiques et humaines de l'interruption de toutes ses activités habituelles. Afin de vous accompagner au mieux, bien que chaque situation soit particulière et nécessite des solutions réfléchies localement et au cas par cas, la CNFR a recensé pour vous les dernières informations reçues.

Contrats, salaires, annulations en cascade, financements... Les conséquences et mesures gouvernementales ne sont pas les mêmes suivant les types d'activités concernées (événements culturels, accueils collectifs de mineurs, stages BAFA, séjours de tourisme solidaire...). Prenez donc le temps de lire ici ce qui vous concerne : informations générales et entrées thématiques.

Ces informations sont aussi sur le site de la CNFR, dans les « actus », et ainsi sont accessibles pour tous les sites reliés. Nous veillerons à actualiser les informations les plus importantes via la rubrique actualité et des messages au réseau.

Et n'oublions pas : pour préserver notre santé et celle des autres, il est nécessaire de limiter à la fois les risques de propagation du virus et de saturation de notre système de santé et de ses personnels, mis à rude épreuve. **Bonne lecture et protégez-vous : gestes barrières et confinement**

*A situation exceptionnelle, communication exceptionnelle – ceci est une édition spéciale !
Le Lien est une publication mensuelle du niveau national de la CNFR. Le Lien vise à informer des actions de la tête de réseau nationale et à apporter des informations, éclairages et outils utiles au réseau CNFR.
Rédigé par les salariés du siège national de la CNFR, il est adressé le premier (parfois deuxième...) vendredi de chaque mois aux fédérations et unions régionales. Celles-ci peuvent en transmettre tout ou partie à leurs foyers et associations locales. Nous vous en souhaitons une belle lecture.
Foyerruralement vôtre !*



AU MENU

Activité économique impactée : infos générales	4
Des infos générales sur le site de la CNFR.....	4
Lois et mesures gouvernementales : les dernières infos du CNEA.....	4
Activité économique impactée : synthèses.....	6
Le CNEA, syndicat des employeurs associatifs, nous informe	6
Activité partielle.....	6
Télétravail.....	6
Foyers Ruraux employeurs : que faire pour vos salariés pendant le confinement ?.....	6
Solidarité : le gouvernement lance la Réserve civique-Covid 19	7
Subventions et financeurs	7
FONJEP : versement exceptionnel de deux trimestres de subvention	7
FORMATION.....	7
FDVA - Formation des bénévoles.....	7
Organismes de formation	8
CULTURE.....	8
Le ministère de la Culture écoute et informe les professionnels.....	8
Mesures exceptionnelles de soutien aux intermittents et salariés du secteur culturel dans le cadre de la crise sanitaire.....	8
Sacem – Face à la crise du Covid-19 et à son impact dramatique sur la vie économique du pays, la Sacem se mobilise	8
Secteur culturel : les régions se mobilisent.....	9
Toutes les Régions mobilisées	9
SERVICE CIVIQUE.....	9
Les contrats d'engagement sont maintenus, mais doivent faire l'objet d'un avenant – à signer au plus vite.....	9
TOURISME SOLIDAIRE.....	10
Avoirs/vouchers : une possibilité ouverte pour proposer des reports	10
Crise COVID-19 –Focus sur la filière tourisme et les séjours enfants ou familles et leur non pris en compte dans les arrêtés ministériels	10
CENTRE DE RESSOURCES.....	11
Formation SMACL Assurances	11
Communiquer à distance, pour garder le lien	11



La CNFR à vos côtés.....	11
--------------------------	----



ACTIVITE ECONOMIQUE IMPACTEE : INFOS GENERALES

Des infos générales sur le site de la CNFR

A situation exceptionnelle, réponses exceptionnelles et changements fréquents.

→ Nous vous invitons donc à vous rapprocher en priorité des sources officielles, pour disposer des informations les plus à jour. Pour vous permettre de les retrouver plus facilement, nous avons rassemblé pour vous les principaux sur le site de la CNFR.

→ <https://www.foyersruraux.org/actu/21154-crise-sanitaire-coronavirus-liens-et-infos-utiles/>

LOI D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE

Lois et mesures gouvernementales : les dernières infos du CNEA

La [Loi d'urgence du 23 mars 2020](#) vient d'être publiée au JO de ce 24 mars au matin.

Cette loi permet au gouvernement de prendre par ordonnances, dans les 3 prochains mois, toute mesure pouvant entrer en vigueur, si nécessaire, à compter du 12 mars 2020, relevant du domaine de la loi.

Le gouvernement annonce déjà que les premières ordonnances pourraient être publiées dès le 24 ou 25 mars 2020. Un décret est également annoncé concernant le recours à l'activité partielle.

Cette loi prévoit notamment la possibilité de prendre des mesures :

- Facilitant et renforçant le recours à l'activité partielle (régime social de l'indemnité, extension à de nouveaux bénéficiaires, réduction du reste à charge de l'employeur, adaptation des modalités de mise en œuvre, meilleure prise en compte des salariés à temps partiel)
- Relatives aux conditions et modalités de versement de l'indemnité légale complémentaire employeur en cas d'arrêt de travail ;
- Permettant, par accord d'entreprise ou de branche, à l'employeur d'imposer, dans la limite de 6 jours ouvrables, des congés payés au salarié sans respecter le délai de prévenance d'1 mois ;
- Permettant à l'employeur de modifier ou d'imposer unilatéralement les dates de RTT ou de repos cadre à ses salariés ;
- Permettant de modifier et d'adapter les modalités d'information et de consultation du CSE, pour leur permettre d'émettre les avis requis dans les délais impartis. L'employeur



pourra également « suspendre les processus électoraux des CSE en cours ;

- Permettant aux employeurs, aux organismes de formation et aux opérateurs de satisfaire aux obligations légales en matière de qualité et d'enregistrement des certifications et habilitations ainsi que d'adapter les conditions de rémunérations et de versement des cotisations sociales des stagiaires de la formation professionnelle. ».

Cette loi ne prévoit pas de mesures concrètes. Celles-ci seront prises dans le cadre d'ordonnances ultérieures. Nous vous informerons bien évidemment.

Les mesures immédiates de soutien aux entreprises annoncées par le gouvernement face à la crise du Coronavirus

- Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (Urssaf, impôts directs)

- Une remise d'impôts directs décidée dans le cadre d'un examen individualisé. Si votre entreprise est confrontée à des difficultés de paiement liées au virus, vous pouvez solliciter auprès du comptable public un plan de règlement afin d'étaler ou reporter le paiement de votre dette fiscale.

- Des reports des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté.

- Une aide de 1 500 € du fonds de solidarité financé par l'État et les régions : Ce fonds de solidarité est dédié aux plus petites entreprises qui font moins d'1 million d'euros de chiffre d'affaires dans les secteurs les plus impactés, c'est à dire les secteurs qui font l'objet d'une fermeture administrative (commerces non alimentaires, restaurants, etc.) mais aussi l'hébergement, le tourisme, les activités culturelles et sportives, l'événementiel et les transports.

- Mobilisation de l'Etat d'un fond de 300 milliards d'euros pour faciliter l'octroi par les banques de prêts de trésorerie aux entreprises de toutes tailles. Par ailleurs, les banques françaises se sont engagées à reporter jusqu'à 6 mois le remboursement de crédits des entreprises, sans frais.

- Soutien de l'Etat et de la Banque de France pour bénéficier de la médiation du crédit pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires.

- Maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé.

Pour plus d'informations et pour connaître les démarches à suivre afin de bénéficier de ces mesures, cliquez ici : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises#> et consultez la [Foire aux questions \(FAQ\) du Ministère](#).

→ Pour plus d'infos : connectez-vous à votre espace adhérent et rdv dans les publications.

A noter / cotisations CNEA : **L'appel de cotisation au CNEA a été repoussé compte tenu des circonstances.** Les services restent ouverts à l'ensemble des adhérents à jour de leur cotisation 2019. En revanche, n'hésitez pas à compléter la fiche de renseignements si vous ne l'avez pas encore fait en vous rendant dans votre espace adhérent.



ACTIVITE ECONOMIQUE IMPACTEE : SYNTHESSES

Le CNEA, syndicat des employeurs associatifs, nous informe

Pour vous permettre de rester informé-e, en plus des courriels d'informations qu'il envoie régulièrement à ses adhérents, le CNEA propose des informations accessibles au grand public :

- Une page spéciale Covid-19, qui regroupe des informations régulièrement utiles pour les associations employeuses : <https://www.cnea-syn.org/actualites/all/covid19-coronavirus>
- Une Foire aux questions – [Téléchargez la version du 20 mars 2020](#)

Activité partielle

- Informations générales sur le [site du ministère du Travail](#)
- Notice technique produite par le ministère du Travail et la DGEFP - [Télécharger](#)
- Demande en ligne : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>
- La présentation du cabinet APEX-ISAT – [à télécharger sur leur site](#)

Télétravail

Consulter une fiche de bonnes pratiques et conseils élaborée par l'Association Nationale des DRH (ANDRH) sur le télétravail dans ce contexte de confinement.

→ Site de l'ANDRH : <https://www.andrh.fr/actualites/1032/coronavirus-et-teletravail-bonnes-pratiques-conseils-memo-andrh>

Foyers Ruraux employeurs : que faire pour vos salariés pendant le confinement ?



Activité Partielle, Salarié en arrêt pour enfant maintenu à domicile, Salarié indépendant ou auto entrepreneur... Que faire ? Plusieurs FD du réseau des Foyers Ruraux ont partagé leur travail : merci à elles !

- Des infos à retrouver sur le [site de la FDFR 54](#).
- Téléchargez la [fiche synthèse de la FDFR 31-65](#), datée du 16 mars 2020
- Téléchargez la [fiche « Travailleur indépendant »](#) préparée par la FD31-65



Solidarité : le gouvernement lance la Réserve civique-Covid 19

Pour que chacun puisse prendre sa part de cette mobilisation générale des solidarités, le Gouvernement lance la plateforme **#jeveuxaider**. Afin de permettre à tous ceux qui le peuvent et qui le souhaitent de s'engager et de donner de leur temps, pour que les plus démunis et les plus vulnérables ne soient pas les premières victimes de cette crise.

→ En savoir plus sur la Réserve civique : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

Subventions et financeurs

Toutes vos activités se trouvent suspendues, de même que les actions pour lesquelles vous êtes financés.

A ce jour, exception faite du FDVA (ci-dessous) et du message adressé par la DJEPVA, nous ne connaissons pas encore la marche à suivre vis-à-vis des financeurs.

Dans ce contexte, nous vous invitons à garder des liens de proximité avec vos interlocuteurs habituels, pour pouvoir vous ajuster et, si besoin, argumenter sur les moyens mis en œuvre et non les résultats qui seront obtenus (obligation de moyens plutôt obligation de résultat).

FONJEP : versement exceptionnel de deux trimestres de subvention

Dans un message adressé à ses partenaires le 25 mars 2020, le FONJEP informe que, dans le contexte sanitaire actuel, son Conseil d'administration a pris la décision de verser exceptionnellement, par avance, deux trimestres de subvention FONJEP (au lieu d'un habituellement).

→ Les paiements se feront chaque vendredi et les structures concernées sont invitées à mettre à jour leurs données sur l'extranet.

FORMATION

FDVA - Formation des bénévoles

Dans le cadre des mesures prises pour limiter la propagation du Covid-19, toutes les formations en présentiel de bénévoles prévues dans les semaines à venir sont suspendues, jusqu'à nouvel ordre. Elles peuvent être reportées. Les nouvelles dates des formations seront précisées a posteriori dans le compte-rendu financier des subventions 2020 allouées, sans appeler de demande préalable de changement auprès de l'administration. Si l'association a en les moyens, les formations peuvent être organisées à distance en lieu et place du présentiel, sans effet sur la subvention accordée.



Organismes de formation

Pôle emploi vous incite à maintenir votre action de formation au maximum, en gardant active la relation pédagogique avec les stagiaires et en adaptant au maximum le parcours pédagogique pour continuer à distance, par tous moyens qui vous semblent pertinents et possibles, que vous pourrez proposer aux équipes régionales Pôle emploi (AFC).

Pour consulter la communication de Pôle Emploi partagée par le Synofdes, c'est [par ici](#).

CULTURE

Le secteur culturel est particulièrement impacté par la propagation du virus Covid-19. Le ministère de la Culture s'est doté d'une cellule d'information destinée à aider les professionnels et a pris des dispositions spécifiques, en lien avec le ministère de l'économie et des finances.

Le ministère de la Culture écoute et informe les professionnels

Face à la propagation du virus Covid-19 (ou Coronavirus), le Président de la République a annoncé, lundi 16 mars, la "mobilisation générale" de tous les Français.

Pour mettre en œuvre les implications de cette mobilisation, le gouvernement a pris des décisions qui ont un impact direct sur la vie du pays, notamment sur le secteur culturel

Afin d'informer les professionnels de la filière, le ministère de la Culture se mobilise et propose notamment une cellule d'écoute et une liste des contacts utiles par secteur, ainsi qu'une synthèse des mesures.

→ Consultez le site du ministère : <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Covid-19-le-ministere-de-la-Culture-informe-et-ecoute-les-professionnels>

Mesures exceptionnelles de soutien aux intermittents et salariés du secteur culturel dans le cadre de la crise sanitaire

→ Lisez le [communiqué de presse du 19 mars 2020](#)

→ Tous les communiqués de presse et les dernières informations publiées sur le [site du ministère de la Culture](#).

Sacem — Face à la crise du Covid-19 et à son impact dramatique sur la vie économique du pays, la Sacem se mobilise

→ Lire le [communiqué de presse du 17 mars 2020](#)



Secteur culturel : les régions se mobilisent

Les Régions de France sont en première ligne dans le combat contre le coronavirus. Dans cette crise historique, elles ont pris toutes leurs responsabilités en mobilisant en urgence tous leurs moyens disponibles, au service de nos concitoyens dans l'épreuve.

Si vous n'avez pas encore été contacté à ce sujet en tant que tête de réseau associative, vous devriez l'être prochainement.

→ Pour retrouver toutes les infos par région : rendez-vous sur le [site des Régions de France](#)

Toutes les Régions mobilisées

Auvergne-Rhône-Alpes: [les mesures prises par la Région](#)

Bourgogne-Franche-Comté : [les mesures prises par la Région](#)

Bretagne: [des mesures exceptionnelles](#)

Centre-Val de Loire: [la Région active ses dispositifs](#)

Corse: [dans l'attente de moyens renforcés pour la santé](#)

Grand Est : [la Région maintient les bourses aux étudiants du secteur sanitaire et social](#)

Guadeloupe: [allocution du Président de la Région](#)

Guyane: [le Président s'entretient avec la Ministre des Outre-mer](#)

Hauts-de-France: [la Région déploie un plan de soutien exceptionnel](#)

Île-de-France: [les mesures prises par la Région](#)

Martinique: [message d'Alfred Marie-Jeanne à la population](#)

Mayotte : [le département s'organise avec les directives nationales](#)

Normandie: [la Région continue à travailler à l'accompagnement des entreprises](#)

Nouvelle-Aquitaine: [la Région prend des mesures d'urgence](#)

Occitanie : [une mobilisation régionale pour l'emploi](#)

Pays de la Loire: [50 millions € pour les entreprises et le monde culturel, sportif et associatif](#)

La Réunion: [un Comité économique exceptionnel de gestion de crise](#)

Sud : [un dispositif exceptionnel en faveur des transports régionaux](#)

SERVICE CIVIQUE

Les contrats d'engagement sont maintenus, mais doivent faire l'objet d'un avenant – à signer au plus vite

Bien que de nombreuses missions ne puissent être réalisées dans les conditions prévues en période d'épidémie, l'Agence du Service Civique rappelle que **les contrats d'engagement en cours sont maintenus dans tous les cas**. Ainsi, le versement des indemnités et



prestations dues par l'État et par les organismes d'accueil aux volontaires est maintenu, et ce même quand la mission concernée est interrompue. Il en va de même des versements de l'État aux organismes d'accueil. >> [Lire le communiqué de presse du 16 mars 2020](#).

Afin de clarifier et consolider la situation juridique des jeunes et des organismes d'accueil, un **avenant-type aux contrats de Service Civique en cours** (à télécharger sur la page de l'Agence) est à renseigner, signer et faire signer dans les meilleurs délais. Ce document vise à acter, par commun accord entre l'organisme d'accueil et le jeune volontaire, l'évolution temporaire de la mission effectuée par celui-ci. >> [Lire la suite et télécharger l'avenant sur le site de l'Agence du Service Civique](#).

→ Retrouvez toutes les infos et l'avenant dans le [courrier explicatif de l'Agence](#).

TOURISME SOLIDAIRE

Avoirs/vouchers : une possibilité ouverte pour proposer des reports

Depuis plusieurs jours, l'UNAT et toutes les autres organisations professionnelles demandent au gouvernement de remplacer l'obligation de remboursement par une obligation de proposer des avoirs/vouchers, pour préserver la trésorerie des entreprises.

Il leur a été confirmé que l'ordonnance relative aux « avoirs » sera présentée le 25 mars 2020 en Conseil des Ministres pour une publication rapide dans la semaine.

→ Nous en saurons plus lorsque le texte définitif aura été publié.

→ Pour les structures adhérentes qui font face à des demandes d'annulation pour les séjours en mai, juin (et même après...), l'UNAT a préparé un courrier-type à adapter au cas-par-cas pour répondre aux clients. >> [Télécharger le courrier type de l'UNAT](#).

Crise COVID-19 – Focus sur la filière tourisme et les séjours enfants ou familles et leur non pris en compte dans les arrêtés ministériels

L'UNAT, réseau auquel adhère la CNFR, met régulièrement à jour son site internet et informe au jour le jour les acteurs du tourisme social, au plus près de leurs problématiques.

Les informations évoluent vite, mais vous pouvez vous reporter à leur synthèse des mesures gouvernementales, qui fait un focus sur la filière tourisme et les séjours enfants ou familles. >> [Lire l'article complet, daté du 18 mars 2020](#).

→ Les acteurs du Tourisme Social et Solidaire alertent le gouvernement sur la non prise en compte de leurs établissements dans les arrêtés ministériels. >> [Lire l'article complet, du 20 mars 2020](#).

→ Pour rester informé-e des dernières avancées et évolutions sur ces questions, [rendez-vous sur le site de l'UNAT](#), réseau de tourisme solidaire et social auquel adhère la CNFR.



CENTRE DE RESSOURCES

Formation SMACL Assurances

En raison de la crise sanitaire Coronavirus et des règles de prévention obligatoires mises en place, comme beaucoup d'entreprises la SMACL a fermé ses locaux et permis à ses salariés de rester confinés chez eux.

La priorité reste de servir les assurés et le télétravail a été mis en place dans la majorité des cas. Cependant, ne disposant pas de tous les outils, **les délais de traitement des demandes risquent d'être allongés.**

→ Toutes les lignes téléphoniques de la SMACL sont désormais coupées.

→ Pour joindre SMACL Assurances, veuillez adresser toutes vos par courriel à l'adresse habituelle : cnfr@smacl.fr

Communiquer à distance, pour garder le lien

Récemment la CNFR vous adressait un message, vous présentant deux outils bien pratiques pour communiquer à distance et poursuivre vos activités associatives et/familiales en cette période de séparation forcée :

- La conférence téléphonique OVH, disponible [directement depuis le site de la CNFR](#)
- La visioconférence avec Zoom, très simple d'utilisation et également gratuit dans sa version de base.

→ En complément de ces informations, vous pouvez consulter la plaquette réalisée par Solidatech, qui présente ces outils et bien d'autres encore. [Télécharger la plaquette.](#)

La CNFR à vos côtés

Même en télétravail, l'équipe CNFR reste à vos côtés : vous pouvez la joindre aux numéros de téléphone et adresses e-mail habituelles !

